

SLALOM PARALLELE (PSL)

1. LA PISTE

Le dénivelé doit être **compris entre 80 et 120 mètres**.

La piste sera au minimum de 30 mètres de large.

D'un bord à l'autre, la piste doit être aussi plane que possible pour que les deux parcours soient aussi identiques que possible.

Si la piste le permet, le slalom sera tracé sur une piste où l'on peut voir l'arrivée depuis le départ.

2. TRACÉ D'UN SLALOM PARALLELE

Le slalom parallèle sera composé de deux parcours identiques.

Nombre minimum de portes 20 (vingt), maximum 35 (trente-cinq).

Une porte de slalom est composée de deux piquets à rotule (un grand, un petit) et d'une banderole triangulaire (la banderole étant placée en bas).

Les banderoles des deux tracés seront de couleurs différentes.

La dimension des banderoles est de 1m pour la base, 80 cm pour le long côté et 45 cm pour le petit côté.

La distance entre les deux parcours et les deux portillons de départ **doit être comprise entre 8 et 10 mètres**.

La distance entre les portes doit être de **10 mètres au minimum et de 14 mètres au maximum**.

3. RECONNAISSANCE

Les coureurs ne peuvent reconnaître le parcours que lors de la reconnaissance officielle.

Le parcours de la course doit être étudié en dérapage (ou selon les recommandations de la réunion des Chefs d'Equipe).

Les dossards doivent être portés visiblement durant la reconnaissance avec le numéro apparent.

4. QUALIFICATION

Une épreuve de qualification sera organisée.

L'épreuve de qualification peut être effectuée soit en parallèle, soit sur un tracé simple.

La qualification sur un tracé simple pourra se faire en une ou deux manches.

5. QUALIFICATION EN PARALLELE

L'ordre de départ sera :

- * dossard n° 1 avec dossard n° 2,
- * dossard n° 3 avec n° 4 et ainsi de suite.

Dans le cas de coureurs absents au départ, le coureur suivant (pair si pair absent, impair si impair absent) prendra le départ.

Ordre de départ :

Pour la première manche, les nombres impairs (1, 3, 5) partent dans le parcours rouge, les nombres pairs (2, 4, 6) dans le parcours bleu et inversement pour la seconde manche.

* Pour la première manche : chaque coureur prend le départ.

* Pour la seconde manche : les coureurs qualifiés pour la deuxième manche seront déterminés à l'issue de la première manche et selon le type de compétition.

Nombre de qualifiés en deuxième manche pour les épreuves FIS :

* les 8 meilleurs temps femmes du parcours rouge et les 8 meilleurs temps femmes du parcours bleu sont qualifiés pour la deuxième manche de qualification.

* les 16 meilleurs temps hommes du parcours rouge et les 16 meilleurs temps hommes du parcours bleu sont qualifiés pour la deuxième manche de qualification.

Dans ce cas, les 8 meilleures femmes et les 16 meilleurs hommes seront qualifiés pour la finale en tenant compte de l'addition du temps des 2 manches de qualification.

Si les coureurs sont ex aequo après les deux manches de qualifications, ils seront départagés par le meilleur temps des deux manches. S'ils restent à égalité, ils seront départagés par leurs points d'inscription : le coureur ayant le plus de point sera classé premier.

S'il y a une égalité pour les coureurs classés en 16ème pour les hommes ou en 8ème position pour les dames, les coureurs ex aequo devront être départagés par une manche supplémentaire.

Cas particulier pour les compétitions régionales et Coupe de France FFS :

Dans le cas de qualifications en parallèle, si les conditions le permettent, le jury pourra faire recourir tous les compétiteurs classés, en seconde manche.

Dans ce cas, les 8 meilleures femmes et les 16 meilleurs hommes seront qualifiés pour la finale en tenant compte de l'addition du temps des 2 manches de qualification.

6. QUALIFICATION EN SINGLE (compétitions régionales et Coupe de France FFS)

Les qualifications pourront se dérouler dans un tracé de géant sur une ou deux manches suivant les conditions climatiques et le nombre de compétiteurs.

Dans ce cas, les 8 meilleures femmes et les 16 meilleurs hommes seront qualifiés pour la finale en tenant compte de l'addition du temps des qualifications.

Suivant le nombre de compétiteurs, les catégories et les conditions climatiques, le jury pourra décider de qualifier plus ou moins de compétiteurs en finale

7. FINALE EN "KO SYSTEME" (élimination directe)

Une finale en KO système est organisée pour les 8 premières dames et les 16 premiers hommes de la qualification.

L'ordre dans le tableau de "KO système" est déterminé par la place au terme des qualifications. Les paires sont composées de la manière suivante : 1^{er} contre 16^{ème} des qualifications, 2^{ème} contre 15^{ème}, etc...

Un tour est composé de deux manches :

- manche « aller » => 1^{er} dans le parcours rouge contre 16^{ème} dans le parcours de bleu,
- manche « retour » => les coureurs changent de parcours.

Seule la différence des temps sera prise en considération.

Le coureur ayant le bénéfice de la différence des temps sera qualifié pour le tour suivant.

En cas d'égalité, le vainqueur de la deuxième manche sera qualifié pour le tour suivant.

8. PENALITES

- Durant le premier passage manche « aller », un coureur disqualifié ou abandon se verra attribuer la pénalité égale à 4% du meilleur temps des qualifiés.

- Le temps de retard d'un concurrent ne pourra excéder le temps de la pénalité.

- Le coureur qui prend la pénalité lors de la deuxième manche sera, dans tous les cas, le perdant du tour.

- Après une première manche sans pénalité si, durant la seconde manche, les deux coureurs sont disqualifiés, le coureur qui aura passé correctement le plus de portes sera qualifié pour le tour suivant.

-En finale, si les compétiteurs sont à égalité au centième de seconde, le coureur vainqueur de la seconde manche est qualifié.

- En finale, en cas d'impossibilité de départager 2 concurrents, le temps de qualification sera pris en compte et le meilleur temps passera au tour suivant.

9. CLASSEMENT D'UN PARALLELE

Pour la prise en compte des points et l'homologation d'une compétition, la totalité du KO système devra être réalisée.

La liste des résultats officiels sera déterminée de la manière suivante :

1 : le classement selon le tableau du KO système :

* les quatre premiers sont classés par rapport à leur résultat au tour de finale et petite finale.

* les classements du 5^{ème} au 8^{ème}, du 9^{ème} au 16^{ème},, se feront selon le classement des coureurs à l'issue des qualifications (temps des qualifications).

Exemple : Un coureur qui aurait réalisé le meilleur total des deux manches de qualification et qui serait :

- éliminé en quart de finale du "KO système" sera classé 5^{ème}.

- éliminé en huitième de finale du "KO système" sera classé 9^{ème}.

2 : la liste de classement des coureurs ayant participé à la deuxième manche des qualifications et n'étant pas qualifiés pour la finale en "KO système.

3 : les coureurs disqualifiés ou abandons 2ème manche et selon le classement de la première manche.

4 : les coureurs n'ayant pas pris le départ de la seconde manche et selon le classement de la première manche.

5 : la liste de classement des coureurs ayant participé uniquement à la première manche des qualifications.

6 : les coureurs non classés.

10. PORTES DE DEPART ET CHRONOMETRAGE

On utilisera un système de départ (portes de départ) en parallèle avec départs simultanés.

Le portillon de départ déclenchera le chrono des deux tracés.

La ligne d'arrivée de chaque parcours sera équipée de cellules de chronométrage.

Le chronométrage sera fait au centième de seconde.

11. JUGES DE COMPETITION

Les juges de compétition se placeront sur les deux côtés de la piste.

Le chef des juges de compétition de portes a la responsabilité de communiquer directement au responsable du chronométrage la liste des coureurs disqualifiés.

12. CONDITION D'ANNULATION

En cas de mauvaise visibilité (brouillard, neige...), un minimum de deux portes successives doit être visible sur l'ensemble du parcours. Si cette condition n'est pas remplie, un arrêt de course doit être prononcé, ce dernier pouvant entraîner l'annulation ou le report de la compétition.

13. JURY

Le jury sera composé de trois personnes :

- le Délégué Technique,
- l'Arbitre,
- le Directeur d'épreuve.